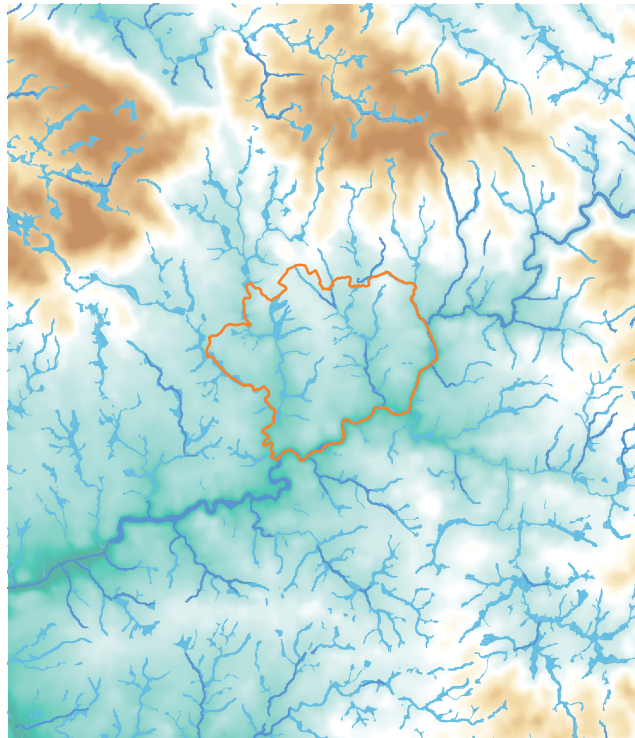


2. État initial de l'environnement

2.5 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TVB)

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMMUNE DE LES BILLANGES

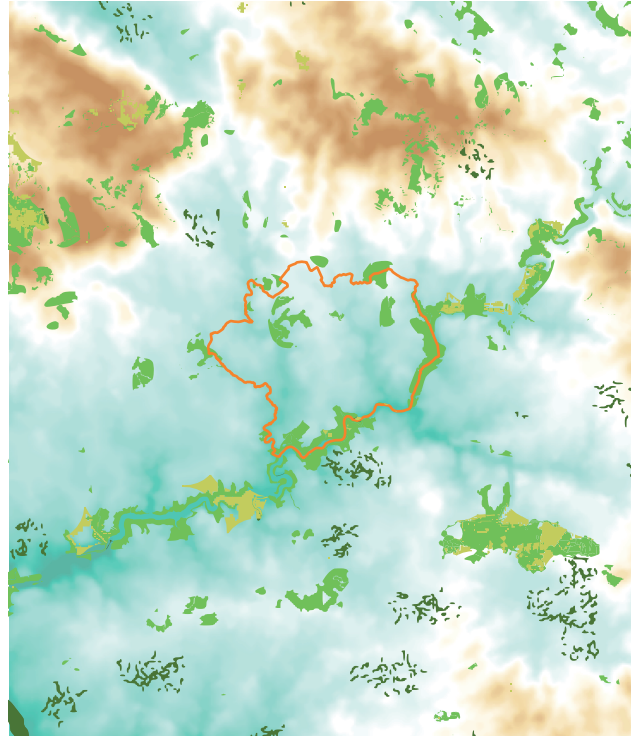
CORRIDORS ET RÉSERVOIRS AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES



LÉGENDE CARTE 1

- Corridors et réservoirs de zones humides
- Corridors et réservoirs aquatiques

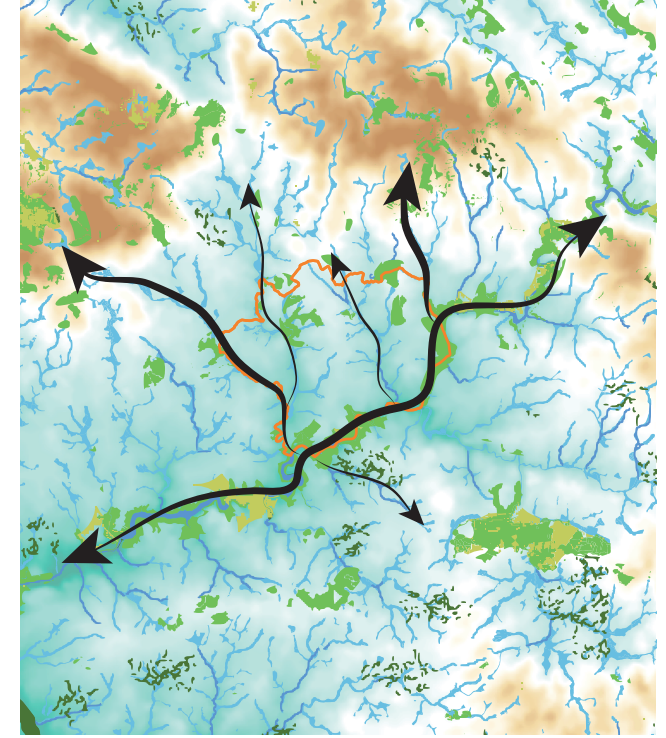
CORRIDORS ET RÉSERVOIRS BOISÉS ET BOCAGERS



LÉGENDE CARTE 2

- Corridors et réservoirs de milieux secs
- Corridors et réservoirs de milieux boisés
- Corridors et réservoirs de milieux bocagers

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE



0 4 km

Réalisation : 6t / 2018 - Données : SRCE Limousin

LÉGENDE CARTE 3

- | | | |
|---------------------------|---------------------|---------------------------|
| Corridors et réservoirs : | | Continuités écologiques : |
| de zones humides | de milieux boisés | principales |
| de milieux aquatiques | de milieux bocagers | secondaires |
| de milieux secs | | |

2. État initial de l'environnement

2.5 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TVB)

2.5.2 Les trames vertes et bleues :

La carte de la page suivante reprend les éléments du SRCE décrits sur la page précédente, auxquels s'ajoutent les entités écologiques réglementées (Natura 2000), afin de compléter les données et définir les enjeux environnementaux du territoire.

- Les cœurs de nature :

- Les cœurs de nature constituent les noyaux de biodiversité. Ils sont formés par les sites Natura 2000, les ZNIEFF mais aussi le regroupement de plusieurs milieux naturels.
- Ils concentrent la plupart des espèces animales et végétales remarquables.

- Les continuités écologiques :

- On peut voir sur la page suivante les relations que le territoire entretient avec les espaces naturels des autres communes.
- Ainsi, la commune est liée au site Natura 2000 situé sur la commune d'Ambazac par le biais du ruisseau de la Jonchère (n°2 sur la carte). Cependant, ce site Natura 2000 a été identifié pour la présence de chauves-souris. Le site étant éloigné de plus de 5 km de la commune, les projets urbains de cette dernière au-

ront peu d'impacts.

- La commune est également proche d'un autre site Natura 2000 qui est la forêt d'Espagne. Celle-ci est caractérisée par ses sols acides et les espèces protégées qu'elle abrite. Cependant, le site n'entre pas en interaction avec les milieux de la commune de Les Billanges.
- Le site écologique réglementaire le plus sensible face aux futurs projets de la commune reste donc le site Natura 2000 de la Vallée du Taurion. La sensibilité de ces milieux est liée à la qualité des eaux et au maintien des berges. Ainsi, des pollutions accidentelles ou régulières des eaux du Taurion ou de ses affluents peuvent se répercuter sur l'ensemble du réseau hydrographique concerné.

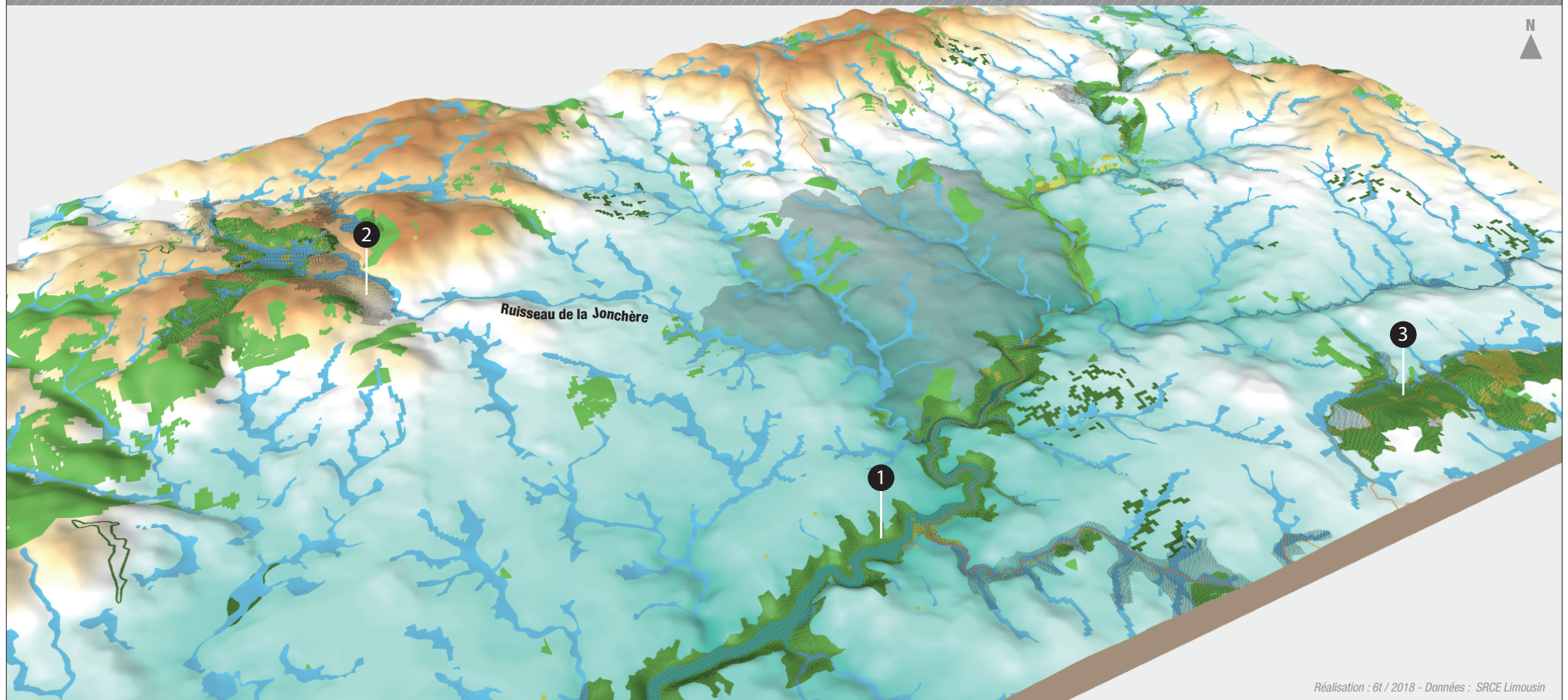
- Les boisements peuvent également être porteurs d'enjeux dans le maintien des continuités écologiques. Comme vu précédemment, deux trames ont été identifiées grâce aux corridors boisés, de part et d'autre de la commune. La fragmentation de ces corridors est due au déboisement et au morcellement des ensembles forestiers.
- Ces enjeux sont d'autant plus importants que les boisements de la commune sont en grande partie exploités par l'Homme est donc soumis à des défrichements importants. Les espèces exploitées ont cependant des cycles assez longs (20 à 30 ans pour les feuillus, 40 à 50 ans pour les résineux). Cela laisse tout de même aux milieux le temps de se régénérer.

Des enjeux liés à la qualité des eaux et au maintien des ensembles boisés.

2. État initial de l'environnement



2.5 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TVB)

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMMUNE DE LES BILLANGES






Réalisation : 6t / 2018 - Données : SRCE Limousin

CORRIDORS ET RÉSERVOIRS DU SRCE

- | | |
|--|---|
|  Corridors et réservoirs de zones humides |  Corridors et réservoirs de milieux secs |
|  Corridors et réservoirs aquatiques |  Corridors et réservoirs de milieux boisés |
| |  Corridors et réservoirs de milieux bocagers |

SITES NATURA 2000

- | | |
|---|--|
|  Vallée du Taurion et affluents |  Forêt d'Épagne |
|  Tourbières de la source du ruisseau des Dagues | |

2. État initial de l'environnement

2.5 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TVB)

2.5.3 Les points noirs pour la biodiversité :

- Les obstacles identifiés par le SRCE Limousin :

- Le SRCE a identifié deux éléments pouvant présenter un obstacle au déplacement de la faune sur la commune de Les Billanges. Il s'agit de deux ouvrages sur le Taurion : la micro-centrale des Lilas et la centrale hydroélectrique de la Châtre.

- En plus de ces deux éléments, l'efficacité des continuités écologiques pour le déplacement de la faune peut être mis à mal par de nombreux facteurs et obstacles, plus ou moins faciles à franchir pour les espèces animales, par leur fractionnement ou morcellement.

- Les activités de l'Homme influencent les milieux qui l'entourent et induisent leurs évolutions, par la création d'infrastructures, l'urbanisation, les différents modes d'exploitations des ressources...

- On peut compter 3 grandes évolutions de territoires qui sont susceptibles d'avoir des conséquences sur les milieux naturels :

- Le développement de l'urbanisation ;
- L'évolution des forêts exploitées ;
- La réorientation de l'activité agricole.

- Le développement de l'urbanisation et des activités humaines :

- L'étalement urbain est l'un des principaux facteurs qui peuvent influencer sur les corridors écologiques. Il engendre la destruction des milieux et l'artificialisation des sols, accompagnés d'impacts indirects comme les nuisances (éclairages nocturnes, bruits ...) qui peuvent déranger des espèces.

- Sur le territoire de Les Billanges, l'urbanisation s'est faite de façon limitée. En dehors du bourg, on remarque quelques hameaux et peu de mitage. Il s'agit à l'origine d'une urbanisation ancienne, issue de l'activité agricole. Cette urbanisation s'est peu développée dans le temps, l'entité évoluant le plus étant le bourg. De plus, l'urbanisation s'est faite sur les replats, dans les zones à dominante agricole.

- L'urbanisation, pour le territoire étudié ici, a donc peu impacté les milieux naturels et ne constitue pas le facteur le plus à enjeux. De plus, la commune possède peu d'entreprises industrielles ou potentiellement polluantes. Les secteurs sensibles seront ceux où l'urbanisation est proche des secteurs écologiques majeurs.

- L'évolution des forêts exploitées :

- Comme vu précédemment, l'exploitation des boisements entraînent des modifications de milieux radicaux avec des coupes rases et étendues.

- La réorientation de l'activité agricole :

- L'évolution des modes de cultures sont les premiers facteurs d'évolution des milieux et des continuités écologiques.

- Le passage d'une activité d'élevage, dans un milieu bocager, vers une activité céréalière dotée de grands ensembles parcellaires, peut se révéler néfaste pour les continuités écologiques d'un territoire.

- La commune de Les Billanges est peu concernée par ce phénomène. Même si le parcellaire agricole a connu une évolution importante : passage de petites parcelles à de grands îlots, le maillage bocager peu présent à l'origine n'a pas été impacté.

La commune de Les Billanges connaît donc peu de points noirs pour la biodiversité. Les enjeux principaux qui apparaissent sont l'évolution de l'urbanisation et des activités humaines qui peuvent présenter des risques de pollution.

2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.1 L'eau :

- Le réseau de distribution d'eau potable :

- La commune de Les Billanges possède sa propre ressource en eau. Elle a pour mission d'assurer le service public d'alimentation en eau potable des habitants et assure la production, le transfert, la distribution, la facturation, la relève des compteurs d'eau ainsi que l'entretien du réseau.

- La production d'eau est supportée par le captage du Puy de l'Âge. L'eau est ensuite pompée vers les deux réservoirs communaux :

- le réservoir des Égaux de 100 m³ ;
- le réservoir du bourg de 150 m³.

- Le captage du Puy l'Âge permet une production d'eau suffisante puisqu'il permet la fourniture de l'ensemble de la commune même en période d'été. Aucune production ou interconnexion avec un fournisseur AEP voisin n'a été identifiée. La ressource en eau est directement captée et transférée vers les réservoirs du bourg et des Égaux.

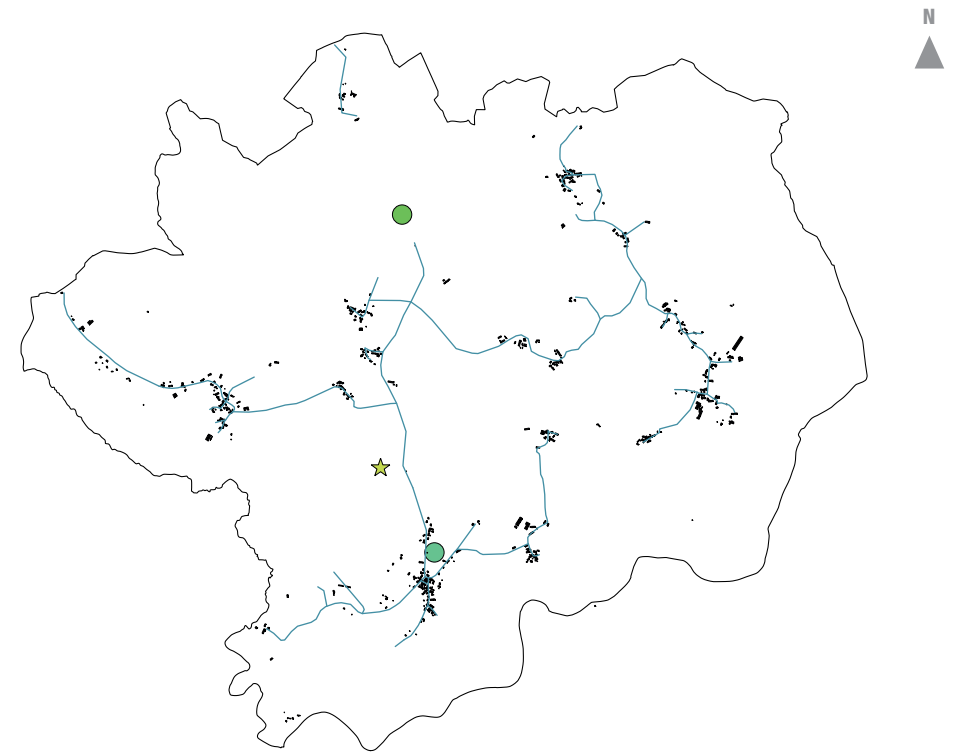


Réservoir des Égaux - Source : Gt 2018



Réservoir du bourg - Source : Gt 2018

RÉSEAU D'ADDUCTION DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LES BILLANGES



Réalisation : Gt / 2018 - Données : IGM

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

— AEP

PRODUCTION

★ Captage du Puy de l'Âge

TYPLOGIE DES OUVRAGES

● Réservoir tour
● Réservoir semi-enterré

2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.1 L'eau :

- Le réseau de distribution d'eau potable :

- Le synoptique ci-dessous montre le fonctionnement global du réseau d'eau.

- Le local technique du Puy, équipé de système de pompage, permet de refouler les eaux vers les deux réservoirs du bourg et des Égoux. Les pompes sont données pour environ 12 m³/heure.

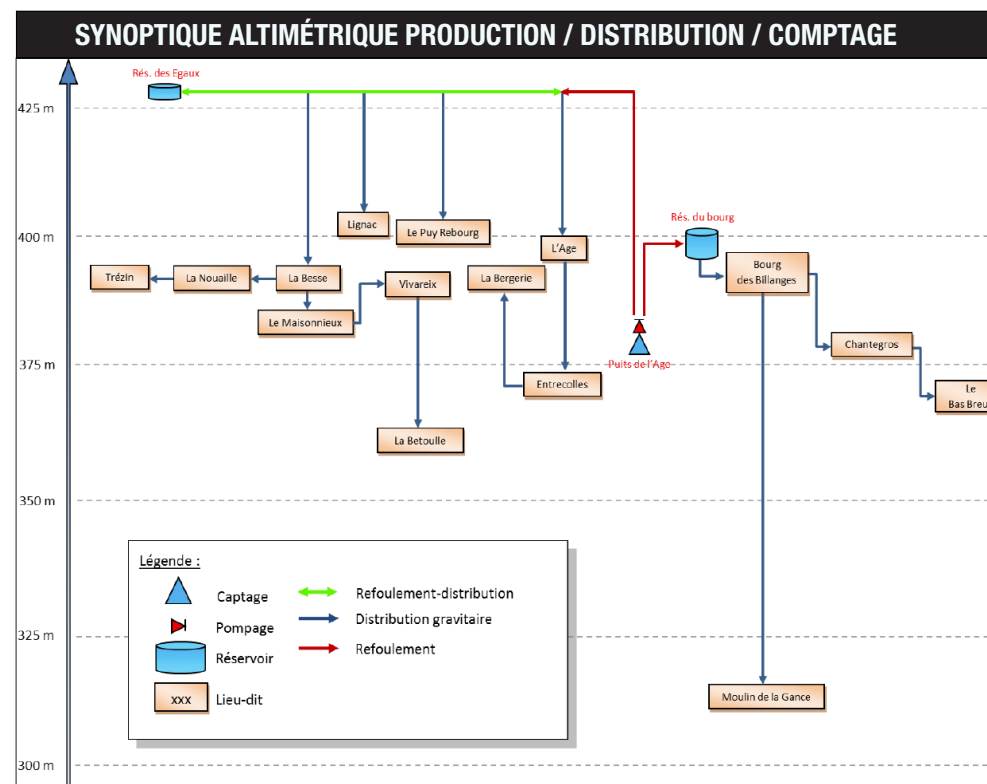
- Les traitements de l'eau (neutralisation, désinfection, etc) sont inexistantes sur la commune. Dans un dernier rapport d'intervention, l'ARS précise que la mise en œuvre d'un traitement et d'une désinfection devront être réalisés.

- Le réservoir des Égoux, d'une capacité de stockage de 100 m³, est situé au-delà du village de Lignac en direction de Jabreilles-les-Bordes et culmine à 428 m d'altitude. Il s'agit d'un ouvrage semi-enterré.

- Le réservoir du bourg, d'une capacité de 150 m³, est situé au niveau du cimetière du bourg de Les Billanges. Il s'agit d'un château d'eau, haut d'un peu plus de 16 m.

- La distribution de l'eau est assurée par le réseau AEP d'une longueur globale d'environ 22,4 km. Le réseau est en grande partie en PVC posé avant les années 1970 sur les antennes des villages. Le bourg est en fonte. Quelques tronçons plus récents en PVC et PEHD sont également présents.

- En 2016, le volume total consommé sur la commune est d'environ 15 500 m³. La part de l'eau consommée et reliée au «réseau collectif» du bourg est d'environ 1 360 m³ pour l'année 2016 et pour 34 abonnés. Sur la partie assainie, les relevés montrent des consommations inférieures à 150 m³.



Source : Larbre Ingenierie

2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.1 L'eau :

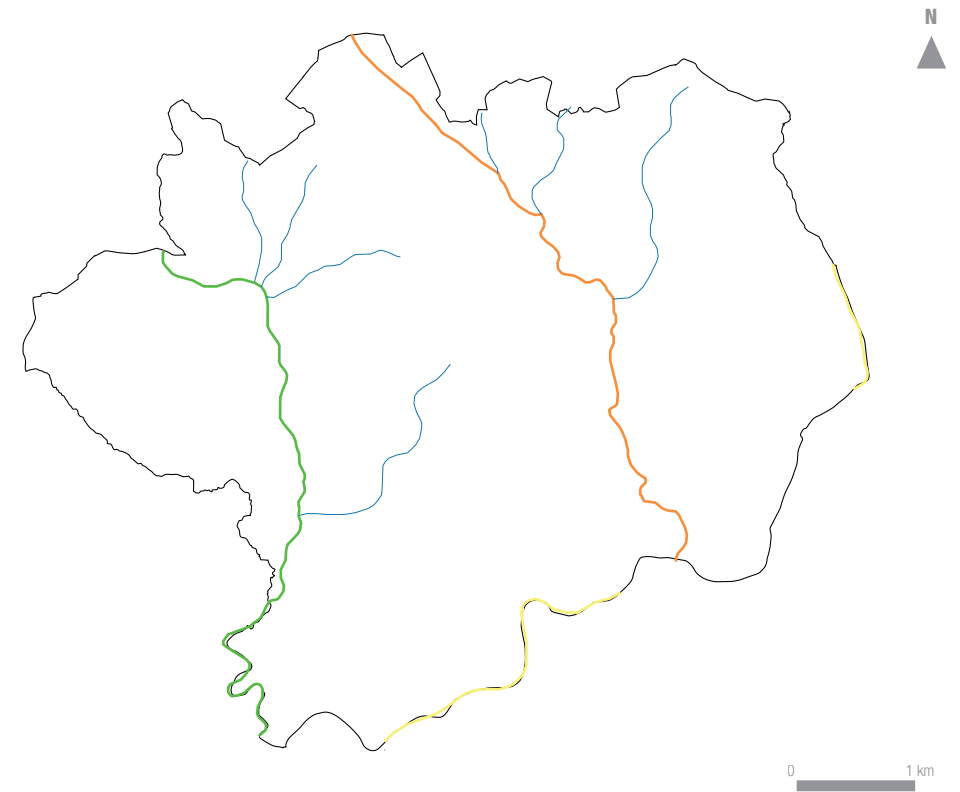
- La qualité écologique des cours d'eau au droit des stations :
 - La qualité des eaux est mesurée par des réseaux de surveillance dont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et d'autres maîtres d'ouvrage. Ils en assurent la gestion.
 - Les résultats des mesures issues de ces réseaux permettent de caractériser la qualité du tronçon de cours d'eau au niveau de la station de mesures.

- État écologique des principaux cours d'eau :
 - Le SDAGE Loire-Bretagne a fixé un objectif de bon état écologique à atteindre pour les cours d'eau de la Gane, des Égaux et du Taurion à horizon 2015 ;
 - Seul le cours d'eau de la Gane a atteint cet objectif et présente un état écologique bon en 2015.

Code masse d'eau	Station	Type	Masse d'eau	États écologique et biologique
FRGR1685	Gane ou Gance à Saint-Laurent-les-Églises	Naturelle	Le Gane et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Saint-Marc	Bon
FRGR1675	Rau des Égaux à Les Billanges	Naturelle	Les Égaux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Taurion	Médiocre
FRGR0368c	Taurion à Saint-Martin-Sainte-Catherine	MEFM*	Le Taurion depuis le complexe de la roche Talamie jusqu'au complexe Saint-Marc	Moyen

* masse d'eau fortement modifiée

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES PRINCIPAUX COURS D'EAU SUR LA COMMUNE DE LES BILLANGES



Réalisation : 6t / 2018 - Données : EPTB Vienne

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

- Bon
- Moyen
- Médiocre

2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.1 L'eau :

- Les équipements d'assainissement :

- Il est nécessaire de s'interroger sur la capacité des réseaux existants ou encore l'aptitude des sols à accueillir de l'urbanisation nouvelle. Connaître l'état du réseau d'assainissement d'une commune est primordial pour envisager les futures zones de développement urbain.

- Les équipements existants doivent pouvoir recevoir les flux supplémentaires générés par les nouveaux habitants. Dans le cas contraire, la création ou l'agrandissement des équipements doivent être envisagés.

- La capacité des stations d'épuration se mesure en équivalent-habitant. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise en moyenne par personne et par jour. Elle permet de déterminer le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.

- Au 1^{er} janvier 2019, le service de collecte des eaux usées communales est géré en régie par la Communauté de Communes Élan. Elle a pour mission la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées.

- Le système d'assainissement communal

est en grande partie unitaire et gravitaire hormis un tronçon en séparatif (collecte uniquement des eaux usées) et refoulé au réseau principal gravitaire, c'est-à-dire qu'il reçoit les eaux pluviales et les eaux usées. Le tronçon situé le long de la salle des fêtes et du restaurant est en séparatif (il ne reçoit que les eaux usées). Il est refoulé jusque la partie gravitaire du réseau.

- La STEP du bourg est composée uniquement d'un dégrilleur et d'un déssableur qui constituent uniquement des prétraitements.

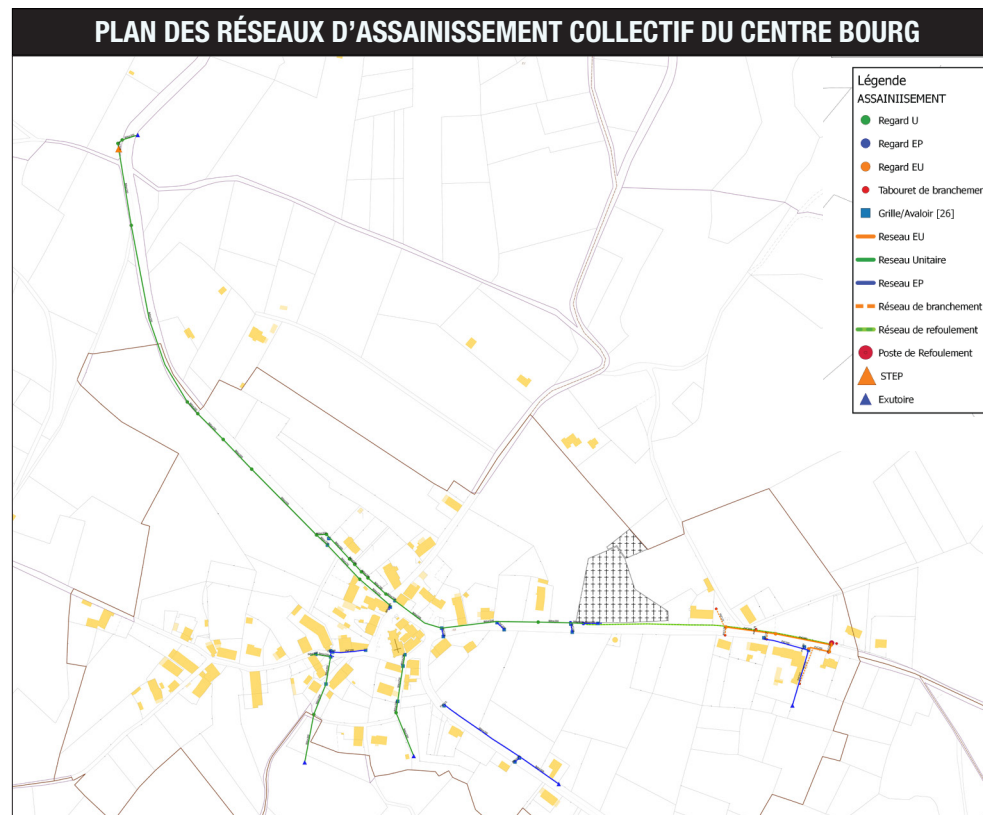
- Sur la commune, le service public d'assainissement collectif dessert 15 habitants et 7 abonnés au 31/12/2017.

- Au vu de son obsolescence, un nouvel équipement d'assainissement collectif doit être mis en service sur le centre-bourg.

- Le contrôle des unités d'assainissement individuel, rendu obligatoire par la loi sur l'Eau, est assuré en régie par la Communauté de communes.



STEP le bourg - Source : Larbre Ingénierie



Source : Larbre Ingénierie

2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.2 La défense incendie :

- Le réseau de défense incendie :

- Les communes ont l'obligation légale de mettre à la disposition des sapeurs-pompiers les moyens en eau nécessaires pour lutter contre les incendies. Il s'agit généralement de «poteaux incendies» appelés aussi «hydrants», raccordés au réseau d'eau potable, réserves d'eau naturelles ou artificielles.

- La législation impose de pouvoir fournir un débit de 60 m³/h pendant deux heures à une pression de 1 bar.

- La défense incendie communale est assurée par la présence de poteaux et bouches à incendie.

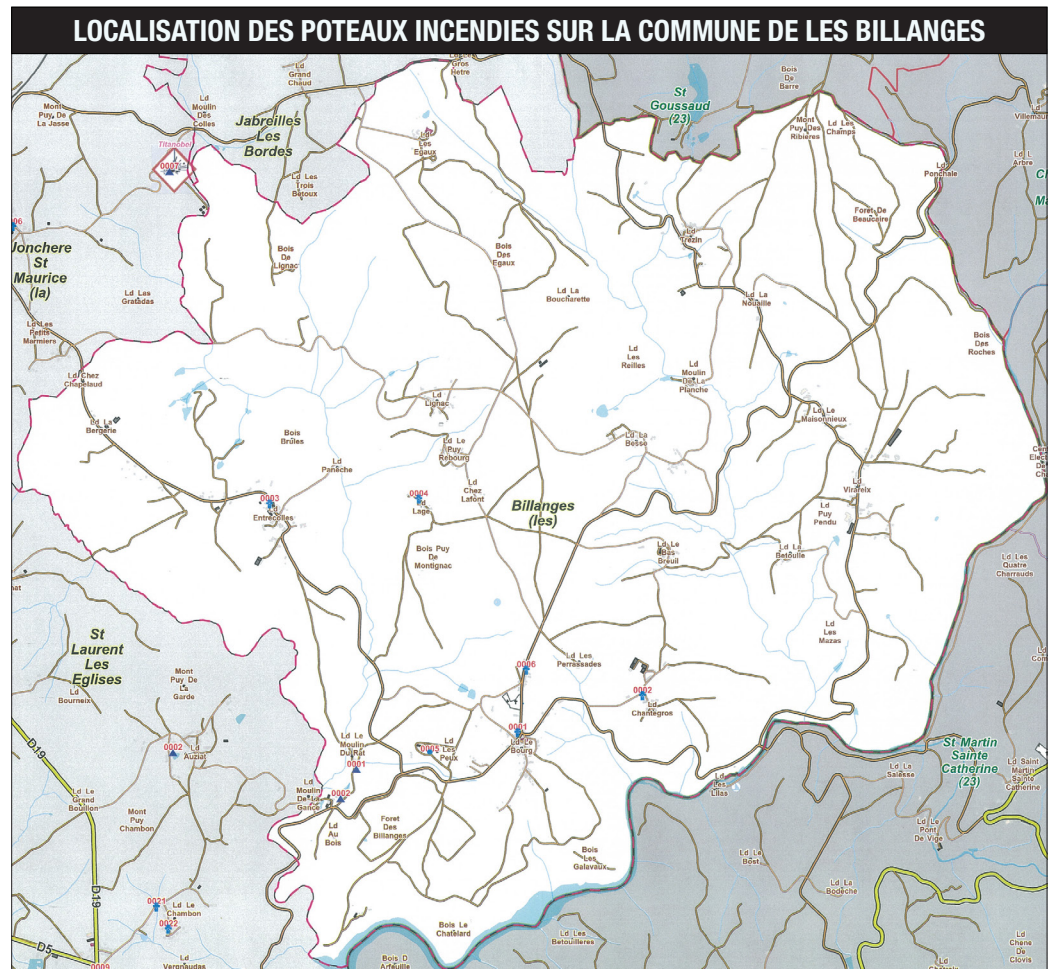
- Deux bornes à incendie doivent être renouvelées dans le centre-bourg.

- Le SDIS effectue annuellement une vérification visuelle des Points d'Eau Incendie de l'ensemble du département de la Haute-Vienne. Le contrôle complet avec les mesures de débit et de pression est réalisé tous les 3 ans.



Bouche d'incendie à Entrecolles - Source : 6t 2018

Nom	Hydrant	Diamètre canalisation	Localisation	État	Observations
0160001	Poteau	100 mm	Bourg	Disponible	
0160002	Poteau	70 mm	Chantegros	Disponible	À désherber
0160003	Poteau	100 mm	Entrecolles	Disponible	
0160004	Poteau	70 mm	Chantegros	Indisponible	Inexistant, vu en mairie
0160005	Bouche	70 mm	LD les Peux	Disponible	Pl de ø 70
0160006	Poteau	100 mm	Bourg	Disponible	
R0160001	Réserve		LD Moulin du Rat	Disponible	Réserve inépuisable
R0160002	Réserve		LD Moulin de Gance	Disponible	Réserve inépuisable



Source : Commune

2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

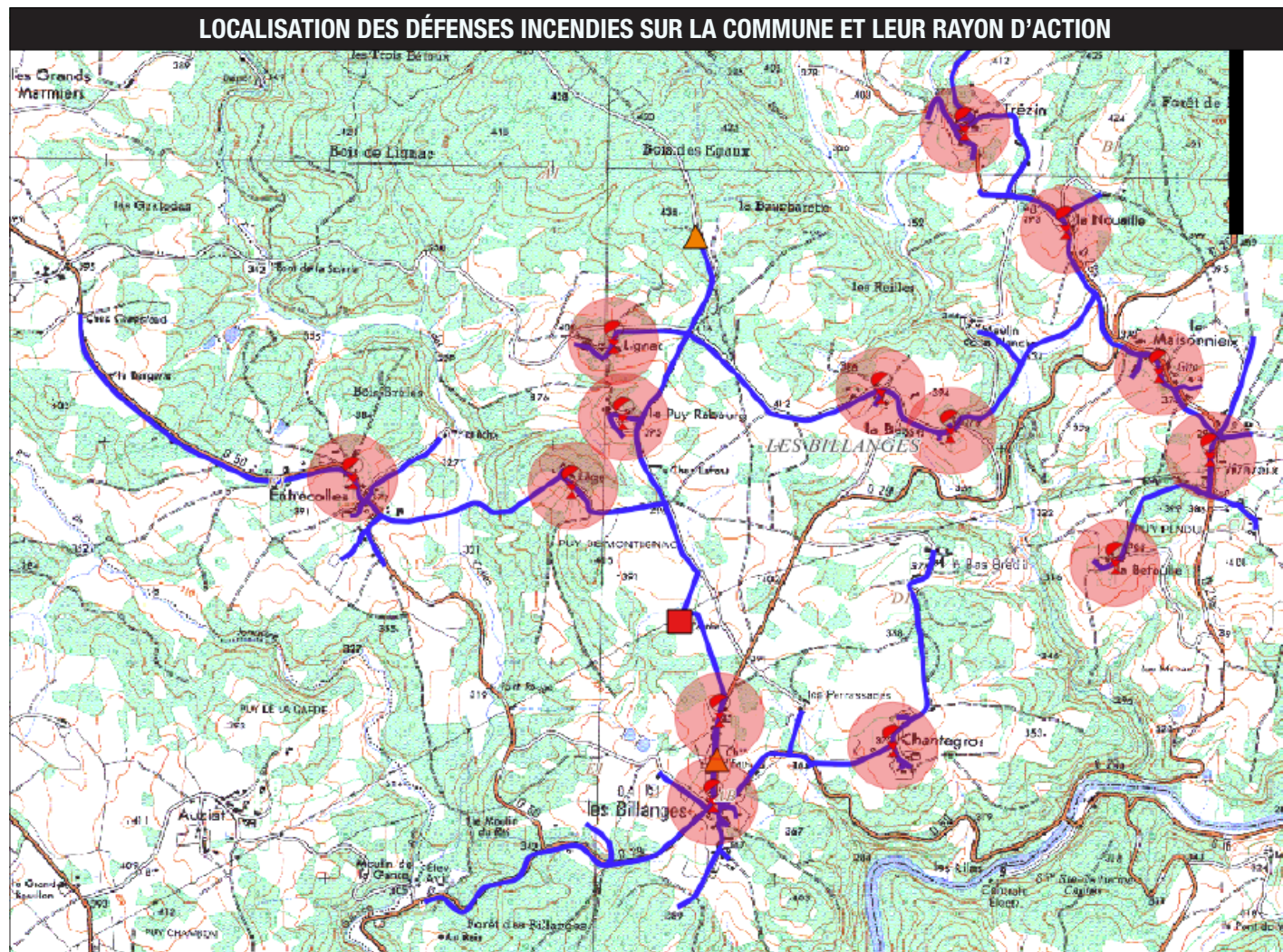
2.6.2 La défense incendie :

- Le réseau de défense incendie :

- Les ouvrages de défense incendie doivent être positionnés à une distance de 200 m par voie carrossable d'un quelconque bâtiment permettant l'intervention du SDIS.

- Sur la commune de Les Billanges, certains bâtiments ne sont pas couverts par un système de défense incendie (hors rayon 200 m). Ce sont souvent des parties de hameaux comme les Perrassades, le Bas Breuil et Virareix.

- Le moulin de Gance et le moulin du Rat possèdent leur propre ressource incendie reconnue par le SDIS87 (étang/pêcherie).



Source : Larbre ingénierie

2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.3 Énergies et qualité de l'air :

Les données sont issues de données à l'échelle régionale car inexistantes à l'échelle de la commune de Les Billanges.

- La production d'énergies en Nouvelle-Aquitaine :

- Le nucléaire produit 42 208 GWh soit environ 82% de la production annuelle en 2016.
- L'énergie thermique fossile représente 2% de la production régionale et est en hausse de 24,3% par rapport à 2015.
- La production hydraulique est en hausse de 27,8% par rapport à 2015 et représente une production de 3 940 GWh.
- Le solaire enregistre également une hausse de 22,2% et représente 4% de la production régionale avec 2 220 GWh produits en 2016.

- À l'échelle nationale, on observe une baisse de la production totale d'électricité de 2,8% due à une baisse de production au niveau des filières nucléaire et charbon.

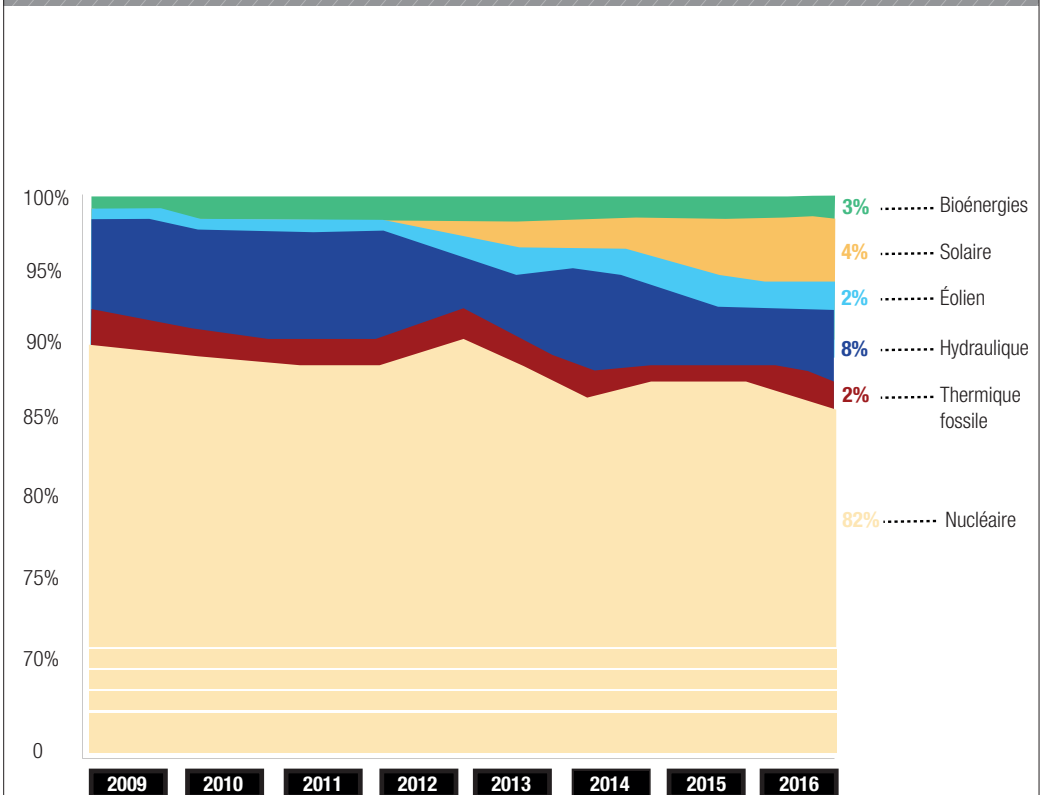
- Des conditions pluviométriques favorables couplées à l'essor du parc ont engendré une augmentation de la production d'électricité renouvelable en France.

- Les productions d'origine renouvelable ont représenté 17% de la production totale de la région, un niveau supérieur à l'année précédente (14,8% en 2015).

- Sur la commune de Les Billanges, il n'existe pas de productions d'énergies.

Une production dominée par l'énergie nucléaire

ÉVOLUTION DE LA PART DES DIFFÉRENTES PRODUCTIONS D'ÉNERGIES EN NOUVELLE-AQUITAINE ENTRE 2009 ET 2016



Réalisation : 6t / 2018 - Données : RTE 2016

TYPES D'ÉNERGIES

- Nucléaire
- Thermique fossile
- Hydraulique
- Éolien
- Solaire
- Bioénergies

2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.3 Énergies et qualité de l'air :

- Le parc de production en Nouvelle-Aquitaine :

- Le nucléaire constitue la part la plus importante du parc avec 57% des capacités installées.

- Les installations de source renouvelable représentent 39% du parc régional soit 4 480 GWh.

- Le parc renouvelable s'accroît avec une hausse de 2 200 GWh porté par le développement du solaire et de l'éolien.

- Le parc éolien progresse de près de 24% avec 133 MW raccordés en 2016.

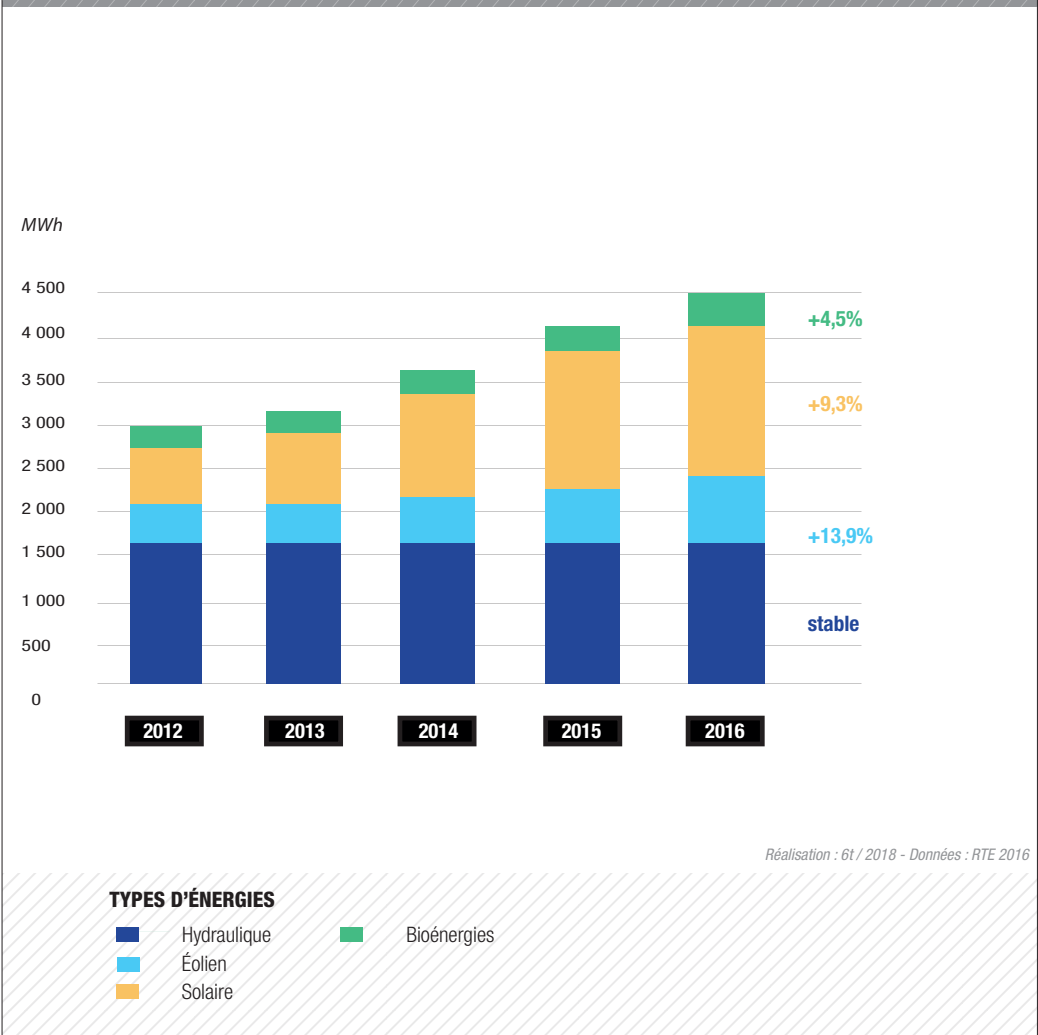
- Le parc solaire continue également de progresser avec 140 MW raccordés soit une augmentation de 9% du à l'ensoleillement favorable de la région.

- La région dispose d'ailleurs du plus grand parc solaire photovoltaïque de France avec 1 734 GWh raccordés au réseau, devant la région Occitanie.

- Le parc thermique à combustible fossile lui diminue de 520 MW.

Un parc renouvelable en progression

ÉVOLUTION DU PARC RENOUELABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE ENTRE 2012 ET 2016



2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.3 Énergies et qualité de l'air :

- La consommation d'énergies en Nouvelle-Aquitaine :

- En 2016, la consommation finale d'électricité atteint 39 368 GWh soit 8,8% de la consommation finale française, un chiffre stable par rapport à 2015 (+0,9%).

- Entre 2006 et 2016, la consommation finale croît avec 8,6% d'augmentation, une hausse plus rapide qu'en France (3,1%). Ce contraste entre la consommation régionale et nationale s'explique principalement par la forte croissance démographique de la région, au lendemain de la fusion des régions.

- Les professionnels et les particuliers représentent plus de 54% de la consommation finale avec 21 340 GWh. Un chiffre qui est en hausse de 2,5% par rapport à 2015.

- La thermosensibilité en Nouvelle-Aquitaine est plus élevée que la moyenne française en raison de la structure de consommation de la région. La part des professionnels et particuliers est supérieure à la moyenne nationale or ce sont les consommateurs les plus sensibles aux variations de tempéra-

tures.

- Le recours au chauffage électrique et l'augmentation de la taille des logements par habitant sont les principaux facteurs de cette thermosensibilité.

- La grande industrie est le secteur qui consomme le plus après les professionnels et les particuliers, sa consommation finale atteint 4 402 GWh en 2016. Le papier carton, la chimie parachimie et les transports ferroviaires représentent plus de 61% de l'électricité consommée par ce secteur.

- La solidarité électrique entre les régions :

- En moyenne annuelle, la production d'électricité de la Nouvelle-Aquitaine dépasse sa consommation de près de 20%. L'équilibre entre production et consommation n'est donc pas stable ce qui rend la région dépendante des autres régions.

- Au global, la région Nouvelle-Aquitaine a exporté 11 066 GWh vers les régions voisines et l'Espagne, tandis qu'elle a importé 3 240 GWh des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

- Son solde est exportateur de 7 826 GWh.

2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.3 Énergies et qualité de l'air :

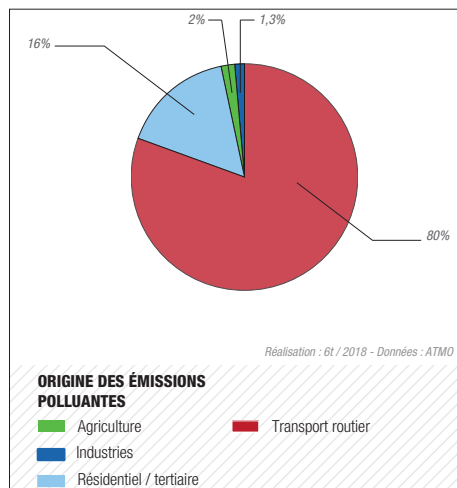
- Les émissions polluantes de dioxyde de carbone :

- En 2014, dans le département de la Haute-Vienne, 2 030 590 tonnes de dioxyde de carbone ont été émises, soit 7% des émissions enregistrées dans la région Nouvelle-Aquitaine. Ce chiffre est équivalent à une émission de 5 397,6 kg/an/habitant.

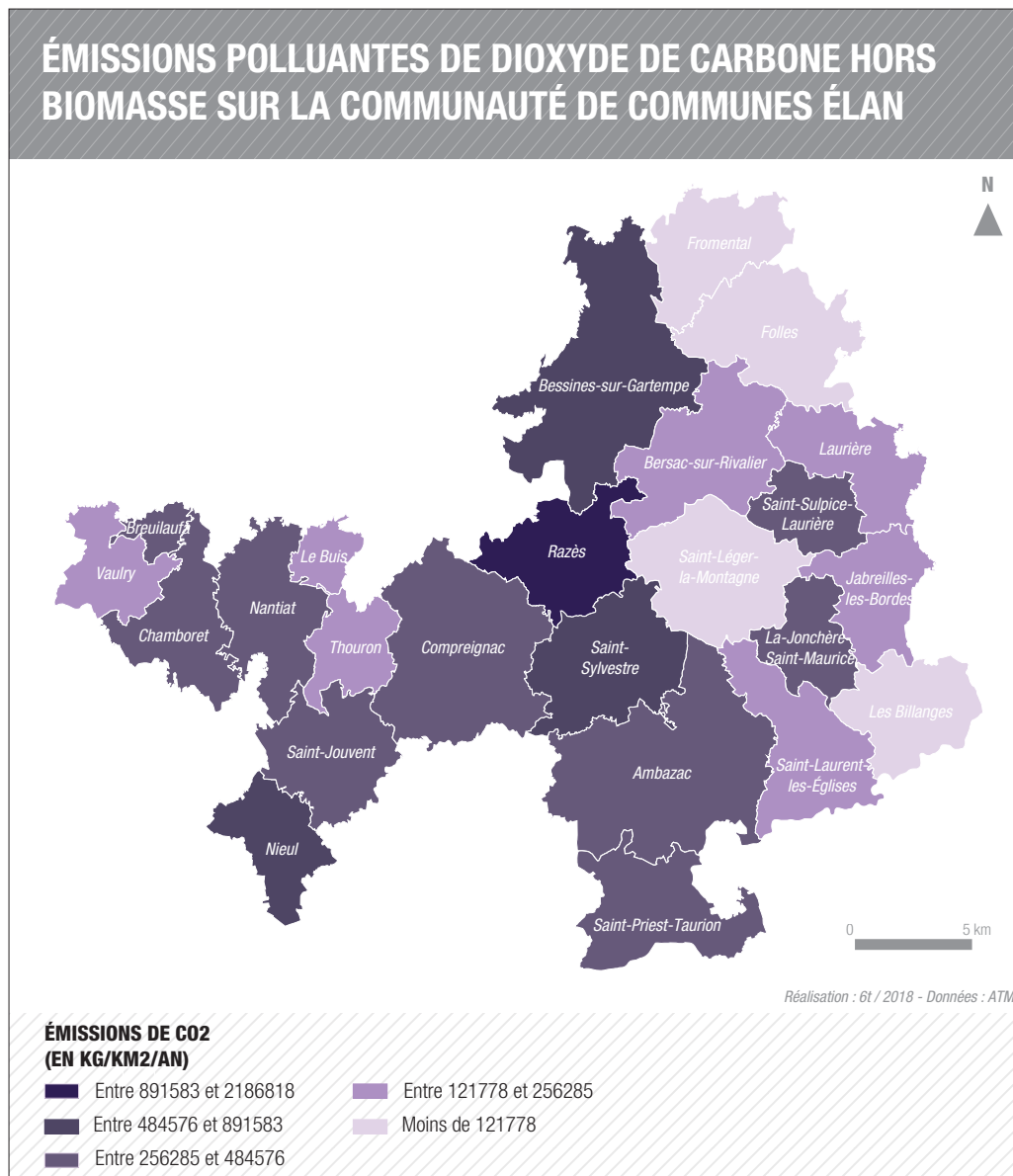
- Dans la CdC Élan Limousin Avenir Nature, en 2014, c'est 213 623 tonnes de CO2 qui ont été émises soit 7 675,7 kg/an/habitant. Un chiffre qui représente 11% des émissions enregistrées dans le département.

- Ce taux s'explique en partie par la présence de l'A20 qui engendre de nombreuses émissions polluantes notamment sur les communes de Saint-Sylvestre, Razès et Bessines-sur-Gartempe qu'elle traverse.

- Les Billanges est l'une des communes qui enregistre le taux d'émissions de dioxyde de carbone le plus faible en 2014, en partie par le contexte à dominante agricole et naturel du territoire qui lui confère un cadre de vie de qualité.



Un cadre de vie rural préservé des émissions polluantes



2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.3 Énergies et qualité de l'air :

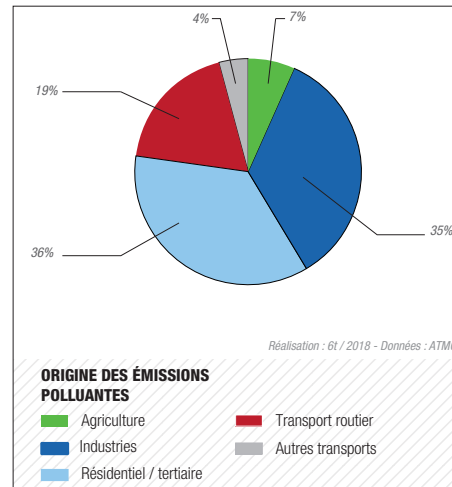
- Les émissions polluantes de particules fines :

- En 2014, dans le département de la Haute-Vienne, 1 593 tonnes de particules fines ont été émises, soit 5% de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce chiffre est équivalent à une émission de 4,2 kg/an/habitant.

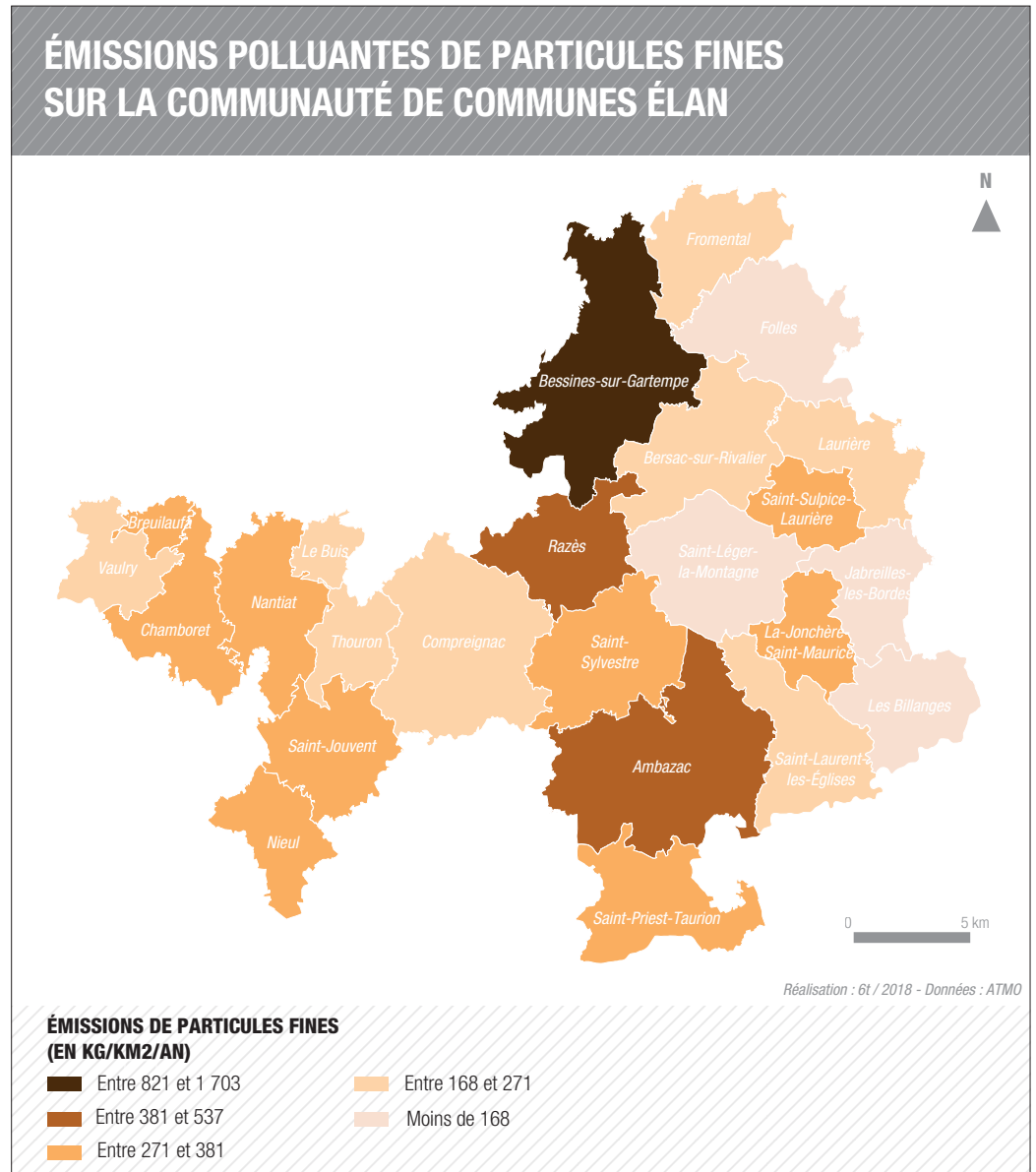
- Dans la CdC Élan Limousin Avenir Nature, en 2014, c'est 234 tonnes de particules fines qui ont été émises soit 8,4 kg/an/habitant. Un chiffre qui représente 15% des émissions enregistrées dans le département.

- La concentration, plus élevée sur la commune de Bessines-sur-Gartempe que sur le reste du territoire s'explique en partie par la proximité de la D220 et de l'A20 qui impliquent une multiplication des déplacements entraînant indéniablement une hausse des émissions de particules fines.

- Aux Billanges, le taux d'émissions de particules fines est parmi les plus bas en raison de son éloignement des principaux axes routiers et de son cadre de vie préservé.



Un taux d'émissions de polluants parmi les plus bas du territoire intercommunal



2. État initial de l'environnement

2.6 RESSOURCES ET REJETS

2.6.4 Gestion des déchets :

- Les points de collecte :

- Sur la commune, la collecte des ordures ménagères et assimilés est assurée par la Communauté de Communes.
- La commune est dotée d'un éco-point comprenant un container verre et papier ainsi que deux containers emballages. Elle ne dispose pas de box textile.
- Une collecte des encombrants est organisée annuellement par la CdC Élan.
- Actuellement sur le territoire la collectivité en charge de la collecte des ordures ménagères est différente de celle qui prend en charge leur traitement. Une fois collectées, les ordures ménagères sont confiées au Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du département de la Haute-Vienne (SYDED) créé en 1997.

- Les déchetteries :

- Il n'existe pas de déchetterie sur la commune de Les Billanges.
- Les habitants peuvent se rendre sur les communes voisines d'Ambazac, Saint-Priest-Taurion et Saint-Léonard-de-Noblat pour bénéficier de ce service.



Éco-point - Source : 6t 2018

2. État initial de l'environnement

2.7 RISQUES ET NUISANCES

2.7.1 Risques naturels et technologiques :

Les risques pesant sur un territoire sont absolument à prendre en compte lorsque l'on veut mettre en place un PLU. Ces risques peuvent prendre différentes formes :

- Des catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, etc...) ;
- Séismes ;
- Inondations ;
- Inondations suite à la rupture d'un barrage ;
- Risques liés au transport de marchandises dangereuses.

• Document d'information préventive :

Suite aux dramatiques événements climatiques et industriels qui se sont produits ces dernières années sur le territoire national, l'État, par le biais des Préfectures, demande aux communes de mettre en place des procédures permettant de protéger les populations.

Elles sont contenues dans le Plan Communal de Sauvegarde, ou PCS, en lien avec le risque industriel, de rupture de barrage et sismique sur la commune. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, ou DICRIM, paru le 13/09/2004 et révisé le 29/05/2009 indique la marche à suivre ainsi que des conseils sur les mesures à prendre en

cas d'aléa particulier sur la commune.

• Catastrophes naturelles :

La commune a connu deux catastrophes naturelles. Depuis 1982, on recense 2 arrêtés portant reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle. Il s'agit de la tempête de 1982 et des inondations, coulées de boue et mouvements de terrain intervenus en 1999.

• Le risque sismique :

Le zonage sismique de la France, issu des avancées de la connaissance scientifique en sismologie depuis 20 ans, est divisé en cinq zones allant de la zone 1 (zonage d'aléa très faible) à la zone 5 (zone d'aléa fort).

La commune de Les Billanges est concernée par le risque sismique, mais classée en zone de risque faible (niveau 2). Ce classement peut avoir des répercussions sur les règles de construction. En effet, selon le degré de sismicité, les exigences concerneront les constructions nouvelles et/ou existantes et seront plus ou moins contraignantes.

• Le risque de rupture de barrage :

La commune de Les Billanges est concernée par ce risque qui se trouve en amont du barrage de l'Étroit.

• Le risque industriel :

Le risque industriel à Les Billanges concerne l'entreprise TITANOBEL leader de fabrication et de distribution d'explosifs, située sur la commune voisine de La-Jonchère-Saint-Maurice. Cette entreprise fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé le 28/08/2012 en lien avec un aléa de surpression.

• Le potentiel radon :

Le potentiel radon de la commune de Les Billanges est de catégorie 3. Ce niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, ne présage en rien des concentrations présentes dans les habitations, celles-ci dépendent de multiples autres facteurs.

• Atlas des zones inondables :

La vallée du Taurion constitue un aléa inondation sur la commune de Les Billanges, répertorié par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) diffusé le 01/12/2000.

La commune est concernée par plusieurs risques qu'il faudra prendre en compte dans le PLU.

2. État initial de l'environnement

2.7 RISQUES ET NUISANCES

2.7.2 Nuisances liées aux activités :

- Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

En fonction de la nature de leurs activités ou des produits utilisés, un certain nombre d'installations industrielles, commerciales ou agricoles rentrent, au titre de la loi du 19 juillet 1976, dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dû aux inconvénients ou risques potentiels qu'elles peuvent générer dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la sécurité.

Les activités concernées sont définies par une nomenclature qui les classent sous le régime de déclaration ou autorisation en fonction de la gravité des dangers ou inconvénients qu'elles peuvent présenter.

Les I.C.P.E relèvent de la compétence de l'État (Préfet) et sont contrôlées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (établissements industriels, commerciaux, artisanaux...) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (élevages).

Sur le territoire, la DREAL recense :

- 2 ICPE agricoles :
- Fabrice PEYRILLOUX, lieu-dit «La Gance» élevage avicole ;

- GAEC THOUMY, lieu-dit «Virareix» élevage de bovins à l'engrais et de vaches allaitantes.

- Les sites BASIAS :

Les sites Basias résultent d'un inventaire à l'échelle nationale permettant de connaître les sites (potentiellement) pollués qui pourraient engendrer une action de la part des pouvoirs publics. Les objectifs de cet inventaire sont les suivants :

- Recenser les sites industriels en activité ou non, susceptibles de polluer l'environnement ;
- Conserver la mémoire des sites ;
- Fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

Sur la commune, 3 sites dont 2 ayant cessés leur activité sont recensés par le BRGM :

- Concession (exploitation d'or de Les Billanges) - lieu-dit Virareix - Activité terminée ;
- Royere station service - Activité terminée ;
- SA des carrières de Galachon - lieu-dit la Jonchère.

La commune est concernée par plusieurs nuisances qu'il faudra prendre en compte dans le PLU.

3. Cadre de vie

3.1 ANALYSE PAYSAGÈRE p. 71

3.1.1 Les unités paysagères.....p. 72

3.1.2 Approche thématique du paysagep. 76

3.1.3 Évolution du paysagep. 81

3.2 ANALYSE URBAINE p. 82

3.2.1 Approche historique et évolution urbainep. 83

3.2.2 Organisation urbaine des bourgsp. 86

3.2.3 Les entrées de bourgsp. 89

3.2.4 L'urbanisation hors du bourgp. 93

3.3 PATRIMOINE BÂTI p. 102

3.3.1 Typologie du bâti et architecturep. 102

3. Cadre de vie

3.1 ANALYSE PAYSAGÈRE

Le paysage est une vue d'ensemble depuis un point donné, d'un espace délimité. L'ensemble de ses composants forme divers habitats pour les êtres vivants et participe à l'environnement de chaque espèce. C'est un espace vécu, naturel ou le plus souvent transformé par l'Homme. Il actionne une multitude de relations sociales, matérielles, esthétiques et symboliques. L'Homme l'identifie comme un espace identitaire et/ou fonctionnel.

Le paysage s'articule autour d'aspects géographiques et historiques.

Les aspects géographiques sont :

- **Le relief :**

Il dynamise le territoire en alternant différentes formes plus ou moins prononcées. Cette alternance impacte la visualisation de l'espace, crée des obstacles et influence les autres composantes du paysage : les activités humaines (agriculture, zone de développement des bourgs et hameaux...), l'hydrologie, la végétation...

- **Le climat :**

Il influence particulièrement la végétation et notamment la nature des productions agricoles. Il alimente la différenciation même des paysages mais aussi l'ambiance paysagère d'un espace. Il participe à la diversité paysagère.

- **La géologie :**

Cet élément constitutif du paysage induit les différents aspects vus précédemment mais également les aspects historiques.

La géologie influence le type de végétation, le relief, les choix architecturaux (les matériaux utilisés pour le bâti sont souvent issus des sols et sous-sols environnants) ou encore les productions agricoles.

- **Les aspects historiques :**

Ils sont liés à l'Homme. Depuis l'Antiquité, les sites naturellement fortifiés sont utilisés par l'Homme : buttes, rebords abrupts... pour y vivre (motte castrale par exemple) ou comme symboles (souvent religieux). Les aspects historiques prennent également en compte les activités économiques comme l'agriculture ou la sylviculture et les évolutions qui ont marqué les espaces. Depuis toujours c'est un lieu d'habitat, de vie humaine, moteur de la conception des paysages. L'étude paysagère doit tenir compte de ce fait essentiel.

L'ensemble de ces aspects permet aujourd'hui de constituer les paysages et les faire évoluer afin que l'Homme puisse l'appréhender. Ils participent à l'évolution de nos paysages. Ils sont souvent à l'origine de l'apparition ou la disparition d'un élément de l'espace. Les changements des aspects géographiques s'échelonnent le plus souvent sur du long terme à la différence de l'aspect historique lié aux activités humaines qui au fil de l'histoire, proportionnellement,

changent à plus ou moins court terme.

- **Afin d'appréhender le paysage de Les Billanges son analyse va être développée en plusieurs phases :**

- Une analyse spatiale de l'unité paysagère, des structures et des éléments constituant le paysage local ;
- Un diagnostic par thématique :
 - paysage et habitat ;
 - paysage et agriculture.

Pour chaque approche, le présent document cherchera à déterminer :

- Les caractéristiques paysagères ;
- Les enjeux et pistes d'actions.

3. Cadre de vie

3.1 ANALYSE PAYSAGÈRE

3.1.1 Les unités paysagères :

Composée de 24 lieux dits et bordée par le Taurion sur sa limite Sud, la commune de Les Billanges s'étend sur une superficie totale d'environ 22,61km².

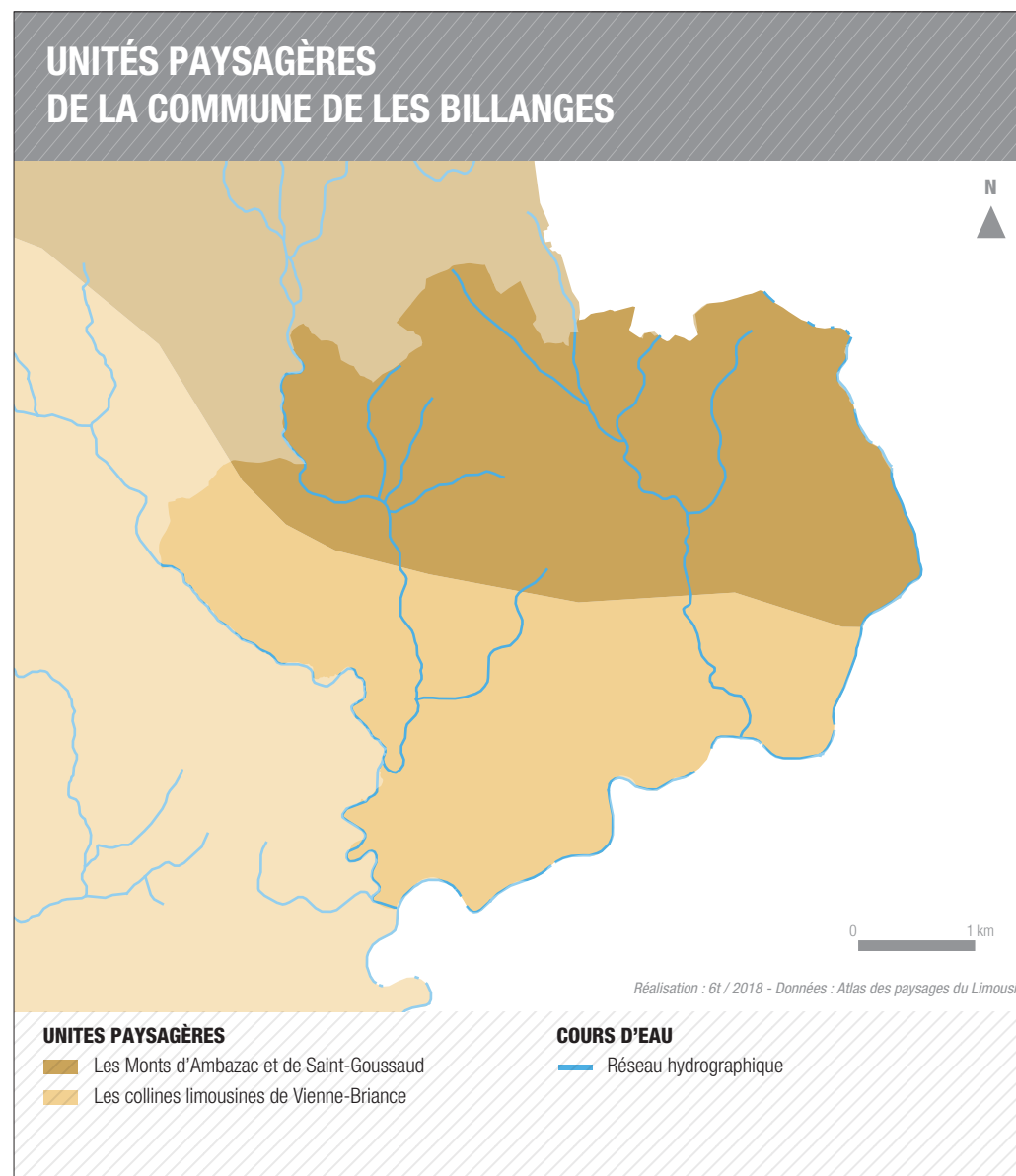
Située en Haute-Vienne, département fortement emprunt par le monde agricole, elle est à la fois composée de paysages ruraux, agricoles et forestiers mais préservée d'une forte urbanisation. Le territoire est limitrophe du département de la Creuse. Cette situation offre à la commune de Les Billanges une diversité de paysages et notamment des contrastes, qui en font sa première richesse.

- L'Atlas du Limousin identifie une ambiance paysagère de campagne-parc au Sud et une ambiance paysagère d'«îlots montagneux» au Nord :

- Située en partie sur les Monts d'Ambazac et sur la campagne résidentielle de Limoges, le territoire de la commune de Les Billanges bénéficie d'une diversification des ambiances paysagères.

- Au Sud, on retrouve une ambiance de campagne-parc, tandis qu'au Nord l'ambiance est plus proche des paysages de montagnes.

- Une dualité existe donc entre le Sud du territoire et ses grands espaces ouverts et ondulés, notamment autour du bourg et sur le plateau central, et au Nord des collines plus marquées avec de petites vallées marquées par un maillage bocager dense.



3. Cadre de vie

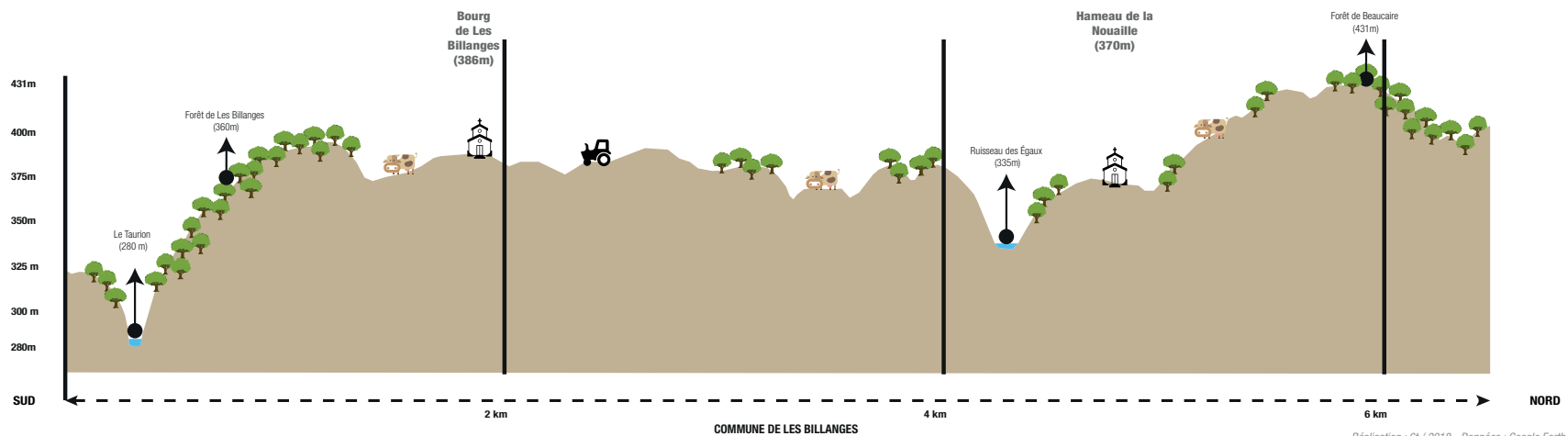
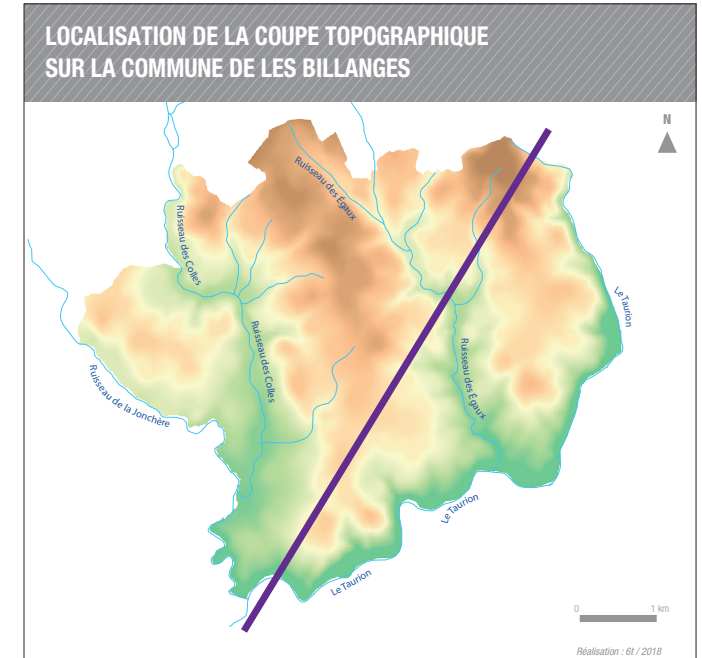
3.1 ANALYSE PAYSAGÈRE

3.1.1 Les unités paysagères :

- Un relief légèrement contrasté entre la partie Nord et la partie Sud de la commune :
- Il existe un contraste entre la partie Nord et la partie Sud du territoire de la commune.
- Au Nord, situé sur les Monts d'Ambazac, marque un relief d'«îlots montagneux» et présente une altitude variant entre 400 et 500 mètres. Il est sensiblement plus marqué et donc plus adapté à l'implantation de pâturages et aux activités d'élevage.
- Au Sud, le relief est plus doux, influencé par l'ambiance des campagnes-parcs. L'altitude ne dépasse pas les

400 mètres. Les activités agricoles liées à la culture y sont donc plus présentes car plus adaptées, notamment pour l'utilisation d'engins agricoles.

- On remarque notamment la présence de trois plateaux situés respectivement au niveau du bourg de Les Billanges, des hameaux d'Entrecolles et de Virareix.
- Toutefois, ces replats s'interrompent aux bords du Taurion dont le lit a créé un relief plus marqué, permettant ainsi l'implantation d'un espace forestier et de zones humides.
- Ainsi, la perception du paysage change en fonction d'une situation en creux de vallée, de proximité d'un ruisseau, ou sur les hauteurs des plateaux.



3. Cadre de vie

3.1 ANALYSE PAYSAGÈRE

3.1.1 Les unités paysagères :

- Les structures identitaires du paysage de la commune, sur sa partie Sud :

Les éléments identitaires du Sud du territoire sont représentés par :

- Un relief doux, notamment avec le plateau central et deux autres plateaux situés à l'Ouest et à l'Est ;
- Une trame bocagère relativement lâche, composée de haies de hautes tiges et d'alignements d'arbres ;
- De parcelles agricoles assez grandes consacrées aux cultures et quelques grands pâturages ;
- De rares étangs, alimentés par un chevelu hydrographique important ;
- De boisements en «timbre-poste» sur les plateaux et de formations forestières plus denses à proximité du Taurion, et composées essentiellement de feuillus, dont des zones de plantations artificielles utilisées pour l'exploitation.

Ces éléments combinés aboutissent à des paysages plans et plutôt ouverts composés de trois plateaux délimités par le Taurion, le ruisseau des Colles, des Égaux, et quelques points de vue sur les lointains.

ÉLÉMENTS DE LA CAMPAGNE-PARC AU SUD DE LA COMMUNE DE LES BILLANGES



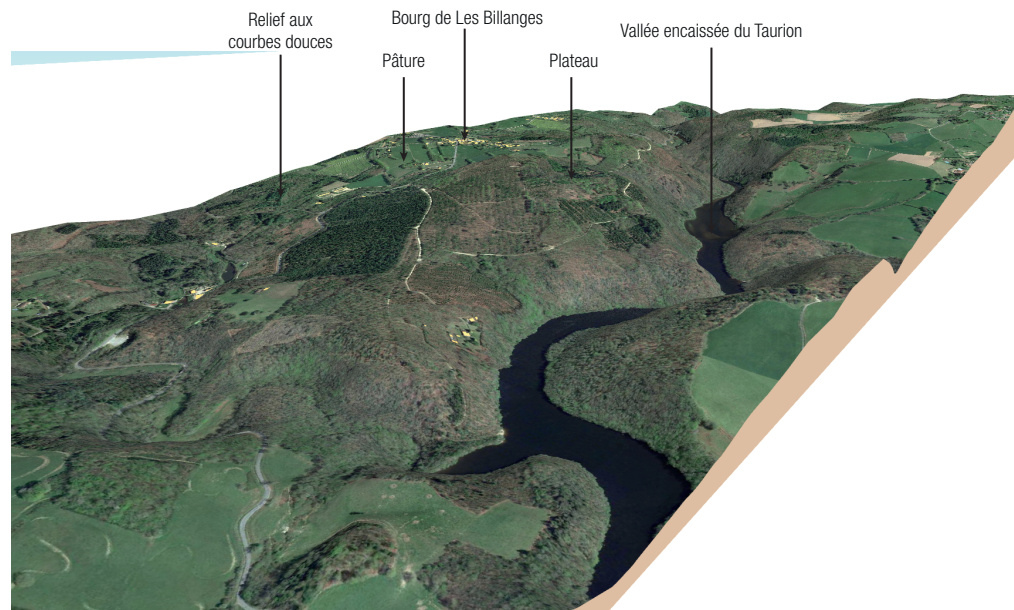
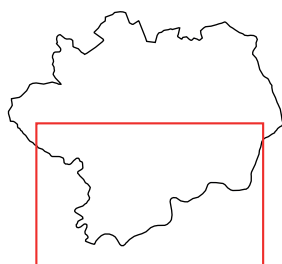
Collines limousines - Source : 6t 2018



Paysage agricole ouvert - La Besse - Source : 6t 2018



Boisements alluviaux - Vallée du Taurion - Source : 6t 2018



Réalisation : 6t / 2018 - Données : Google Satellite